

Rapport N° 2023/125

Crédits supplémentaires 2^e série au budget 2023

Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 1'467'092.- au budget 2023, compensés à hauteur de CHF 1'172'280.-, soit un montant net de CHF **294'812.-**

Nyon, le 12.01.2024

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après Cofin), en charge du présent rapport, s'est réunie le jeudi 11 janvier 2024 à 19h, Salle des Maquettes du Lancaster, Place du Château à Nyon, en présence de Monsieur Claude Uldry, Municipal en charge du Service d'architecture (SDA) et du Service des finances (FIN), et Madame Ying Cottier, Cheffe du Service des finances.

Elle était composée de Mesdames Monique Chevallay Piguët, Taïna Pieren et Messieurs Marius Diserens, Pierre Girard, Maël Joly et Olivier Monge (président et rapporteur). Caroline Bordier, Muriel Cardinaux, Laure Damsas, Armelle DuPasquier, Alexander Federau et Yann Fagnoli étaient excusés.

Cette commission tient à les remercier pour leurs explications concrètes et détaillées.

Préambule

Il convient de rappeler que les crédits supplémentaires inférieurs ou égaux à CHF 50'000.- sont de la compétence de la Municipalité et font l'objet d'une décision ad hoc de cette dernière. Le Conseil communal sera renseigné sur ces derniers dans le cadre de la brochure des comptes de l'exercice 2023.

Présentation

Dans ce préavis, les dépassements concernent le :

- Service des ressources humaines : un dépassement partiellement compensé lié à l'engagement de personnel auxiliaire afin de traiter une demande croissante de recrutements et pallier des absences de collaborateur-riche-s (congé maternité, maladies, congé sans solde) ;
- Service de la culture : deux dépassements partiellement compensés liés à l'engagement de personnel auxiliaire. Le premier fait suite à des absences maladie de courtes et longues durées ainsi qu'à un congé maternité dans les différents musées de la Ville et le second est en lien avec la difficulté de recrutement de stagiaires pré-HES à la bibliothèque ;
- Service des sports, manifestations et maintenance : deux dépassements entièrement compensés. Le premier fait suite à l'engagement de personnel auxiliaire suite à un arrêt maladie

longue durée. Le second est lié à l'arrivée du Tour de Romandie Féminin à Nyon ainsi qu'au développement du programme multisport "En Mouv'Nyon" ;

– Service d'architecture : un dépassement entièrement compensé lié à un rééquilibrage entre les comptes d'entretien des bâtiments et des installations techniques ;

– Service des infrastructures : un dépassement entièrement compensé en lien avec l'augmentation du coût de l'énergie ;

– Service de l'environnement : un dépassement entièrement compensé lié au recrutement de personnel temporaire afin de pallier des absences de collaborateurs ainsi que pour faire face à de nouvelles surfaces d'entretien et de l'augmentation des déchets dans les espaces verts ;

– Service de la cohésion sociale : cinq dépassements partiellement compensés liés à l'engagement d'auxiliaires dans les UAPE durant la période de recrutement ou lors d'absences maladie et accident, ainsi qu'à des demandes d'encadrement supplémentaires pour la prise en charge d'enfants à besoins particuliers.

Mme Cottier précise qu'une grande partie de ces crédits sont compensés.

Le montant total est de CHF 1'467'092.- compensés à hauteur de CHF 1'172'280.-, le solde net non compensé étant de CHF 294'812.-. Sept services sont concernés et quatre d'entre eux ont réussi à compenser entièrement leur dépassement.

1) Service des ressources humaines

(Personnel auxiliaire)

Cela n'a pas été une année facile pour les RH car il y a eu beaucoup de nouveaux recrutements et l'adoption du nouveau règlement du personnel et sa mise en application.

Le Service a été débordé par ces tâches inhabituelles. De plus, il y a eu une série d'absences, pour rappel, déjà lors des crédits supplémentaires 1^{re} série, il y avait eu une demande de CHF 104'000.- et maintenant il y a une demande de montant complémentaire de CHF 55'000.- suite à un arrêt maladie depuis l'été 2023. Le montant dans le préavis représente le total de la 1^{re} demande et du complément. Le total du dépassement sur l'année est de CHF 71'000.-.

Concernant les statistiques sur l'absentéisme, demandées lors de l'étude du budget 2024, les données nous arriveront plus tard. Le rapport de gestion est en cours d'élaboration.

Les RH fourniront prochainement les données pour l'absentéisme 2023 d'ici fin janvier.

2) Service de la culture

(Personnel auxiliaire)

Musées – ressources transversales

La demande fait suite au poste vacant au Château et au Musée romain et à une absence maladie. Le total est compensé par le compte 3011, car ce sont des postes vacants sans personne fixe engagée, et par des APG.

Bibliothèque

Cela concerne un arrêt maladie et un manque de stagiaires, compensés par des APG et des non dépenses du service.

Pour la situation 2024, 2 EPTs ont été accordés pour la bibliothèque, la situation de dépassement ne se reproduira pas. Le budget est encore là car le recrutement ne se fait pas immédiatement et il sera corrigé pour le budget 2025 – voir la réponse complète au chapitre « discussion » suite à une question posée par la Cofin

.

3) Service des sports, manifestations et maintenance

(Personnel auxiliaire et Sport pour tous)

Deux dépassements entièrement compensés :

- Suite aux arrêts maladie compensés par les APG, chose courante dans ce grand service.
- Lié aux dépenses supplémentaires du TdR féminin et au programme En Mouv'Nyon.

Cela a été compensé par des soutiens financiers externes, à savoir la Fondation pour le développement du sport à Nyon, la Région et le Fonds du sport vaudois.

Pour En Mouv'Nyon, la vente des abonnements compense également.

4) Service d'architecture

(Rééquilibrage de comptes)

Entretien des écoles et UAPE

Jusqu'à 2022, le budget d'entretien des bâtiments était sur le compte de nature 3141.

Depuis le budget 2023, il y a une répartition du budget d'entretien des bâtiments sur 2 catégories :

Energie pour la partie installation technique, chauffage, sanitaire, ventilation, électricité,...

Entretien pour la partie non spécifique générale entretien des bâtiments

Cela assure une bonne visibilité et une délimitation claire des responsabilités des deux secteurs.

2023 est la 1^{er} année avec cet exercice. Il a été constaté dans les comptes, que le budget pour la partie d'entretien non spécifique a été sous-évalué tandis que la partie entretien spécifique a été surévaluée. C'est juste une question de répartition, le budget global étant respecté.

Il n'y avait pas assez de recul pour changer la version 2024 du budget car cela ne reflètera peut-être pas encore la réalité et dans ce cas, la répartition sera ajustée pour le budget 2025.

5) Service des infrastructures

(Coût de l'énergie, eau, gaz, électricité)

L'augmentation des coûts de l'énergie pour la STEP a engendré un dépassement sur le chapitre 460, chapitre auto financé qui est compensé par prélèvement sur fonds de réserve.

6) Service de l'environnement

(Personnel temporaire)

Le dépassement fait suite à diverses absences maladie, service militaire, service civil, etc ainsi qu'à l'ajout de nouvelles surfaces d'entretien.

Le service a fait appel au personnel temporaire, compte 3080, compensé par les APG et par le compte 3145.

La différence entre le personnel temporaire et auxiliaire, c'est que l'on ne paye pas les charges sociales (elles sont en fait déjà comprises dans la facture des agences de travail temporaire).

7) Service de la cohésion sociale

(Personnel auxiliaire)

Des nouveaux postes ont été créés pour le renforcement des ressources et l'élargissement de l'offre dans les UAPE.

Les recrutements prennent plus de temps, ce service montre un certain nombre de postes vacants, mais il ne peut pas attendre et cela nécessite du personnel auxiliaire pour remplacement immédiat conformément à la loi cantonale.

Il y a aussi des absences habituelles maladie etc. et il convient d'ajouter la prise en charge des enfants à besoin particulier, le dépassement sur le compte 3012, auxiliaires, étant compensé partiellement par les non dépenses du compte 3011, par les APG et par le SESAF.

Discussion

Pour 2023, le total net des dépassements au budget après compensation, des crédits supplémentaires demandés par la Municipalité (première et deuxième série) se monte à CHF 363'812.-.

Remarque :

Jusqu'en 2022, l'APG sur maladie était toujours comptabilisée sur le service des RH tandis que l'APG accident l'était dans les services concernés.

A partir de 2023, le système a changé, les APG maladie et accident sont directement comptabilisées dans les services, ce qui facilite la gestion.

C'est donc nouveau que les APG maladie soient comptabilisées dans les services.

Question à propos de Bibliothèque - personnel auxiliaire

Il est dit qu'il a fallu engager du personnel formé (AID ou spécialistes en information documentaire) car nous n'avons pas eu de candidature pour les places de stagiaires, ce qui explique l'important dépassement (CHF 123'900.-).

Qu'en est-il pour 2024 dans le sens qu'il est prévu au budget CHF 42'239.-, soit le salaire prévu pour des... stagiaires.

Va-t-on se retrouver dans la même situation ?

Réponse :

La situation en 2024 sera différente et l'important dépassement budgétaire de 2023 ne se reproduira pas. Par le biais du préavis N° 2023/95, le Service de la culture a obtenu 2 EPT pour la bibliothèque. L'engagement de trois personnes à temps partiel est prévu dans le courant du premier trimestre 2024. Dans l'intervalle et jusqu'à l'entrée en fonction de ces personnes, des auxiliaires continueront à venir en soutien de l'équipe pour garantir les ouvertures au public. Par ailleurs, et dans un but de formation, 2 stagiaires pré-HES à 100 % seront également recrutées (si des candidat.e.s se présentent). Aussi les CHF 42'239.- figurant au budget 2024 permettront de rémunérer les auxiliaires pendant le premier trimestre et les stagiaires pendant toute l'année.

A noter que le préavis N° 2023/95 a été voté après l'élaboration du budget 2024. En l'absence de certitude quant à l'issue favorable de cette votation, il avait été décidé de maintenir sur cette ligne budgétaire un montant suffisant pour les auxiliaires au cas où la votation était négative. De fait, avec l'engagement de trois personnes en CDI, la totalité du montant au budget, soit CHF 42'239.-, ne sera probablement pas dépensée en 2024 et le budget 2025 pourra être ajusté, concernant cette ligne, le cas échéant.

Conclusion

A cette période de l'année, la Cofin est régulièrement amenée à se prononcer sur la 2ème série des crédits supplémentaires. Elle comprend tout à fait leur pertinence et importance au bon fonctionnement de la commune et elle invite unanimement le Conseil communal à les accepter.

Pour 2023, le total des dépassements au budget, net après compensation, de ces crédits supplémentaires demandés par la Municipalité (première et deuxième série), se monte à CHF 363'812.-.

Les dépassements inférieurs à CHF 50'000.- seront listés au moment du bouclage des comptes 2023.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2023/125 concernant les crédits supplémentaires – 2^e série au budget 2023,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer au Service des ressources humaines un crédit supplémentaire de CHF 159'492.-, partiellement compensé comme suit :

Compte N° 130.3012.00 – <i>Service du personnel : Salaires personnel auxiliaire</i>	CHF	159'492.-
---	-----	-----------

Compensé par :

Compte N° 130.3011.00 – <i>Service du personnel - Traitements</i>	CHF	-14'000.-
---	-----	-----------

Compte N° 130.4361.00 – <i>Service du personnel : Remboursement de traitements</i>	CHF	-74'380.-
--	-----	-----------

Effet "net" du crédit	CHF	71'112.-
------------------------------	------------	-----------------

2. d'octroyer au Service de la culture deux crédits supplémentaires de CHF 73'200.- et CHF 148'000.-, partiellement compensés comme suit :

Compte N° 157.3012.00 – <i>Musées ressources transversales : Salaires personnel auxiliaire</i>	CHF	73'200.-
--	-----	----------

Compensé par :

Compte N° 154.3011.00 – <i>Château de Nyon : Traitements</i>	CHF	-8'300.-
--	-----	----------

Compte N° 155.4361.00 – <i>Musée du Léman : Remboursement de traitements</i>	CHF	-13'900.-
--	-----	-----------

Compte N° 156.3011.00 – <i>Musée Romain : Traitements</i>	CHF	-19'900.-
---	-----	-----------

Effet "net" du crédit	CHF	31'100.-
------------------------------	------------	-----------------

Compte N° 151.3012.00 – <i>Bibliothèque : Salaires personnel auxiliaire</i>	CHF	148'000.-
---	-----	-----------

Compensé par :

Compte N° 151.4361.00 – <i>Bibliothèque : Remboursement de traitements</i>	CHF	-6'100.-
--	-----	----------

Compte N° 151.3012.01 – <i>Bibliothèque : Stagiaires</i>	CHF	-18'000.-
--	-----	-----------

Effet "net" du crédit	CHF	123'900.-
------------------------------	------------	------------------

3.	d'octroyer au Service de les sports, manifestations et maintenance deux crédits supplémentaires de respectivement CHF 120'000.– et CHF 115'000.– totalement compensés :		
	Compte N° 340.3012.00 – <i>Maintenance : Salaires personnel auxiliaire</i>	CHF	120'000.–
	Compensé par :		
	Compte N° 340.4361.00 – <i>Maintenance : Remboursement de traitements</i>	CHF	-120'000.–
	Effet "net" du crédit	CHF	0.–
	Compte N° 170.3653.02 – <i>Service des sports : Sport pour tous</i>	CHF	115'000.–
	Compensé par :		
	Compte N° 170.4390.00 – <i>Service des sports : Recettes diverses</i>	CHF	-25'000.–
	Compte N° 170.4390.01 – <i>Service des sports : Recettes diverses (financement externe)</i>	CHF	-90'000.–
	Effet "net" du crédit	CHF	0.–
4.	d'octroyer au Service d'architecture un crédit supplémentaire de CHF 100'000.– entièrement compensé :		
	Compte N° 341.3141.00 – <i>Bâtiments scolaires primaires : Entretien des bâtiments</i>	CHF	100'000.–
	Compensé par :		
	Compte N° 341.3141.01 – <i>Bâtiments scolaires primaires : Entretien installations techniques</i>	CHF	-70'000.–
	Compte N° 344.3141.02 – <i>Bâtiments communaux administratifs : Entretien installations techniques</i>	CHF	-30'000.–
	Effet "net" du crédit	CHF	0.–
5.	d'octroyer au Service des infrastructures un crédit supplémentaire de CHF 250'000.– entièrement compensé :		
	Compte N° 460.3120.00 – <i>Réseaux d'égouts et épuration : Eau, gaz, électricité</i>	CHF	250'000.–
	Compensé par :		
	Compte N° 460.4809.00 – <i>Réseaux d'égouts et épuration : Prélèvement sur fonds de réserve Réseaux Egouts et épuration</i>	CHF	-250'000.–
	Effet "net" du crédit	CHF	0.–
6.	d'octroyer au Service de l'environnement un crédit supplémentaire de CHF 120'000.– entièrement compensé :		
	Compte N° 440.3080.00 – <i>Service de l'environnement : Personnel temporaire</i>	CHF	120'000.–
	Compensé par :		
	Compte N° 440.4361.00 – <i>Service de l'environnement : Remboursement de traitements</i>	CHF	-108'000.–
	Compte N° 440.3145.03 – <i>Service de l'environnement : Entretien surfaces domaine public</i>	CHF	-12'000.–
	Effet "net" du crédit	CHF	0.–

7. d'octroyer au Service de la cohésion sociale cinq crédits supplémentaires pour un total de CHF 381'400.–, partiellement compensés comme suit :

Compte N° 763.3012.00 – UAPE Cèdre Magique : Salaires personnel auxiliaire	CHF	74'200.–
Compte N° 766.3012.00 – UAPE Le Ricochet : Salaires personnel auxiliaire	CHF	83'800.–
Compte N° 767.3012.00 – UAPE Justakôté : Salaires personnel auxiliaire	CHF	70'500.–
Compte N° 770.3012.00 – APEMS du Rocher : Salaires personnel auxiliaire	CHF	83'300.–
Compte N° 771.3012.00 – UAPE La Maison : Salaires personnel auxiliaire	CHF	69'600.–
<i>Compensé par :</i>		
Compte N° 763.3011.00 – UAPE Cèdre Magique : Traitements	CHF	-23'500.–
Compte N° 766.3011.00 – UAPE Le Ricochet : Traitements	CHF	-70'300.–
Compte N° 767.3011.00 – UAPE Justakôté : Traitements	CHF	-32'400.–
Compte N° 770.3011.00 – APEMS du Rocher : Traitements	CHF	-79'800.–
Compte N° 771.3011.00 – UAPE La Maison : Traitements	CHF	-30'300.–
Compte N° 763.4361.00 – UAPE Cèdre Magique : Remboursement de traitements	CHF	-36'900.–
Compte N° 766.4361.00 – UAPE Le Ricochet : Remboursement de traitements	CHF	-6'600.–
Compte N° 767.4361.00 – UAPE Justakôté : Remboursement de traitements	CHF	-18'800.–
Compte N° 771.4361.00 – UAPE La Maison : Remboursement de traitements	CHF	-14'100.–
Effet "net" du crédit	CHF	68'700.–

La Commission

Mesdames
 Bordier Caroline
 Cardinaux Muriel
 Chevallay Piguët Monique
 Damsas Laure
 DuPasquier Armelle
 Pieren Taïna

Messieurs
 Fagnoli Yann
 Girard Pierre
 Joly Maël
 Monge Olivier (président et rapporteur)

Diserens Marius